

Plus de 230 000 « Cubes à piles » Corepile distribués dans les boîtes aux lettres des Axonais.es



Du 31 mars au 10 avril, 233 519 « Cubes à piles » seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de l'Aisne. Cette opération, initiée par Corepile [le premier éco-organisme en France, chargé de la collecte et du recyclage des piles et batteries usagées], vise à sensibiliser et inciter chaque citoyen à se mobiliser en faveur du recyclage de ces déchets potentiellement dangereux pour l'environnement.

Le département de l'Aisne ne peut qu'améliorer ses performances, puisqu'en 2024, 70 tonnes de piles et batteries y ont été collectées, soit l'équivalent de 135 grammes par habitant contre 161 grammes à l'échelle nationale.

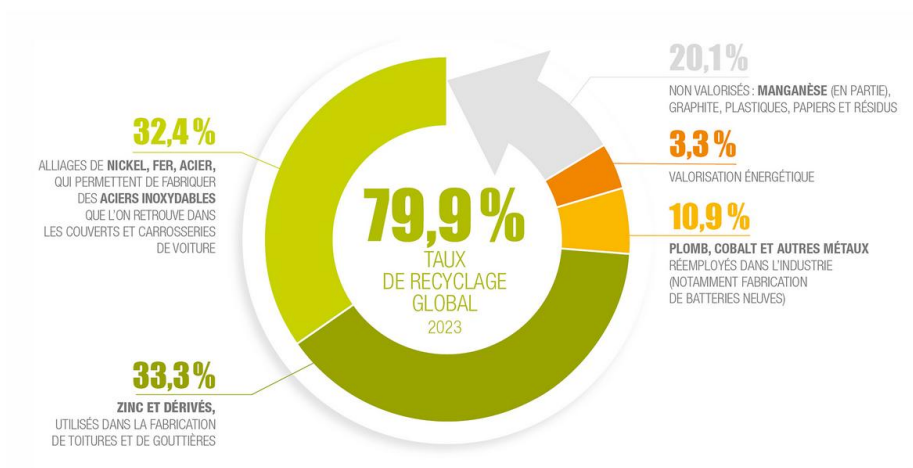
Le « Cube à piles » est un petit contenant en carton, discret et design, qui permet de facilement stocker au même endroit, dans le domicile, les piles et batteries usagées. Une fois rempli, il suffit de le vider dans l'un des **286 points de collecte** (magasins, déchetteries...) disponibles sur le département, et répertoriés sur le site www.jerecyclamespiles.com. On estime qu'un foyer remplit, en moyenne, un cube par an.

Corepile s'attache ainsi à rappeler aux Français l'importance de collecter, trier et recycler les piles et batteries usagées. **Depuis 2003, ce sont plus de 35 millions de Cubes à piles Corepile qui ont été distribués dans l'hexagone.**

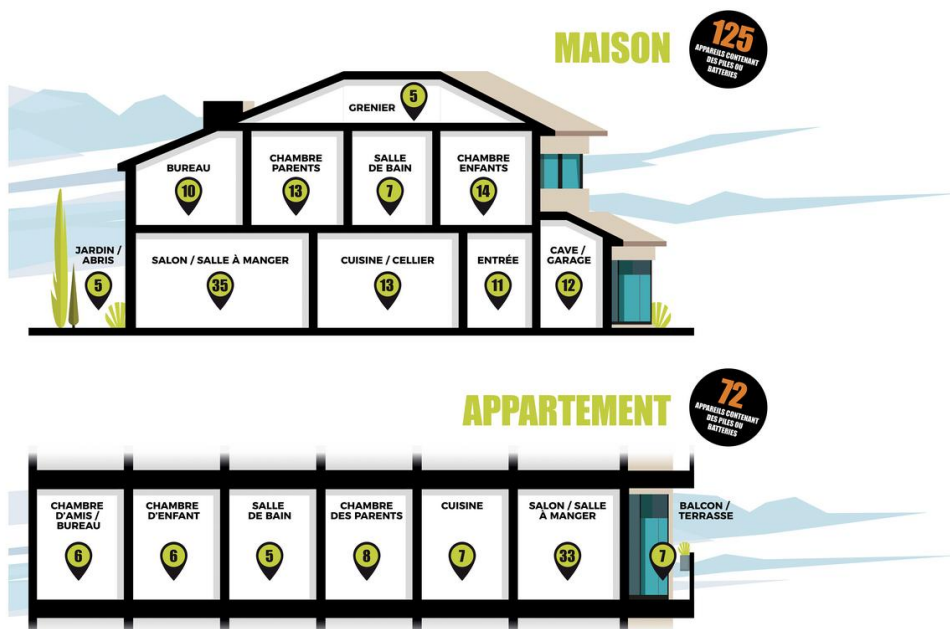
Télécommandes, jeux pour enfants, équipements de cuisine, joysticks, lampes-torches, souris d'ordinateur... les piles et batteries sont omniprésentes dans les foyers. D'après une [étude](#) réalisée par la filière en 2022, les Français possèdent en moyenne **104 piles et batteries** à leur domicile, soit 5 fois plus qu'ils ne l'imaginent.

Si elles font partie intégrante du quotidien, le tri et le recyclage ne sont pas encore systématiques. **En 2023, la filière a collecté et recyclé 1 pile usagée sur 2, quand chaque année, il s'en vend 1,7 milliard dans l'hexagone.** Or, depuis 25 ans, ces déchets bénéficient d'une filière de recyclage mutualisée et optimisée qui permet de limiter leur impact écologique et de leur offrir une seconde vie.

Les piles et batteries confiées à Corepile sont recyclées. Leur recyclage évite tout risque de toxicité ou de pollution et surtout de gaspiller des ressources naturelles rares ou présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc et le nickel. Il permet également de produire, après recyclage, des alliages et des métaux (acier, zinc, cobalt, plomb, manganèse) qui seront utilisés dans de nombreuses industries. Jusqu'à 80% du poids d'une pile ou d'une batterie est récupéré en métaux.



Valorisation - Le taux de recyclage des piles et batteries collectées peut atteindre 80% selon le couple électrochimique concerné. Les métaux sont réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante (gouttières en zinc, couverts en acier inoxydable, bornes anti-stationnement, articles de quincaillerie, tôles de voitures, coques de navires, nouvelles batteries...).



Les Français possèdent en moyenne 104 piles et batterie dans leur foyer soit environ 1 par m².

À propos de Corepile : Depuis 25 ans, Corepile assure - partout en France métropolitaine, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte - la collecte et le recyclage des piles et batteries portables usagées (petites batteries et batteries de mobilité électrique). Éco-organisme leader en France, sans but lucratif et sous agrément d'État, Corepile a collecté plus de 180 000 tonnes soit 9 milliards de piles et batteries usagées depuis sa création ! Plus d'informations sur : www.corepile.fr www.jerecyclamespiles.com